



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE FRANÇOIS
AU CARDINAL VICAIRE POUR LE DIOCÈSE DE ROME
POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL DU PALAIS DU LATRAN**

Dans le but de sauvegarder et de valoriser le patrimoine culturel et artistique du palais du Latran, le Pape a envoyé au cardinal Angelo De Donatis, son vicaire général pour le diocèse de Rome, la lettre suivante.

Au cours des siècles, l'Église a toujours cherché à promouvoir le fruit du génie et du savoir-faire des artistes, souvent témoignage d'expériences de foi et instruments pour rendre hommage à Dieu. Cela, non seulement par amour de l'art, mais également pour sauvegarder le patrimoine culturel face aux défis et aux dangers qui pouvaient le priver de sa fonction et de sa valeur.

Cette responsabilité particulière, accompagnée par le souci attentif de considérer les lieux, les bâtiments et les œuvres comme des expressions de l'esprit humain et une partie intégrante de la culture de l'humanité, a permis à mes prédécesseurs de les transmettre aux différentes générations et de travailler à leur conservation et à leur mise à disposition pour les visiteurs et les chercheurs. C'est une tâche qui engage également aujourd'hui l'Évêque de Rome pour rendre accessibles la beauté et l'importance des biens et du patrimoine artistique confiés à sa protection.

Animé par ces raisons, je destine également à cette fin les bâtiments annexés de la basilique papale de Saint-Jean-de-Latran, siège de ma chaire épiscopale, bien conscient de la nature que le cours et les événements de l'histoire attribuent à cet ensemble, ainsi que des dispositions du Traité du Latran (cf. Art. 13 et annexe II, 1).

Je confie à Votre Eminence, mon vicaire pour le diocèse de Rome, la tâche de réaliser, dans le complexe de ce qui a été connu pendant des siècles comme le *Patriarchio lateranense*, des expositions et des activités culturelles sous diverses formes et avec divers contenus, en permettant les aménagements nécessaires et en s'appuyant sur «les nobles traditions artistiques dont s'enorgueillit l'Église» (*Traité du Latran*, art. 16).

A cette fin, vous bénéficiez de la collaboration des organes de gouvernement de l'Etat de la Cité du Vatican et, le cas échéant, des organes opérationnels du gouvernement, en tenant compte des dispositions en vigueur pour les zones extraterritoriales dans le cadre de leur condition juridique spécifique (cf. *Loi sur le gouvernement de l'Etat de la Cité du Vatican, N. CCLXXIV, 6 décembre 2018*, art. 1).

En remerciant Votre Eminence pour son service quotidien et exigeant, j'invoque sur vous et sur la communauté tout entière du vicariat de Rome toutes les bénédictions célestes.

François